



ARGENTON  
SUR CREUSE

**Note brève et synthétique**  
**BUDGET 2026**

# Sommaire

## **Présentation synthétique du budget de la Ville d'Argenton sur Creuse pour l'exercice 2026**

---

1 - La section de fonctionnement.....	Page 5
A - Evolution des recettes courantes de fonctionnement .....	Page 7
B - Evolution des dépenses de fonctionnement.....	Page 11
2 - La section d'investissement.....	Page 14
A - Les dépenses d'investissement.....	Page 17
B - Les recettes d'investissement.....	Page 18
C - La structure de la dette.....	Page 20

## **Les budgets annexes – synthèse et prospectives** **Page 21**

---

## **Synthèse globale de la dette et des financements** Page 22

---

# Présentation synthétique du budget de la Ville d'Argenton sur Creuse pour l'exercice 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 6 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet et en mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La fin de la mandature implique que le budget 2026 est axé sur un fonctionnement classique tenant compte des dépenses et recettes minimum nécessaires au fonctionnement quotidien des services, à la prise en charges des dépenses obligatoires de la collectivité, des engagements déjà pris par la municipalité actuelle pour assurer la continuité de l'activité, mais présente une section d'investissement minimaliste, laissant l'opportunité à la nouvelle municipalité de déployer ses propres projets sans contraindre le fonctionnement.

Le budget a été élaboré avec l'hypothèse d'un résultat excédentaire provisoire au compte administratif à hauteur de 502 000 € au 02 février 2026.

## 1 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Conformément à l'avis émis lors du débat sur les orientations budgétaires, les taux de taxes communales ne seront pas augmentés en 2026 et se répartissent comme suit :

Contributions directes	Taux 2025	Taux proposés en 2026
Taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)	37,94 %	37,94 %
Taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB)	45,18 %	45,18 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	13,26 %	13,26 %

Les principales recettes et dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	BP
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 165</b>	<b>6 110</b>	<b>5 944</b>	<b>5 826</b>	<b>5 786</b>	<b>5 841</b>	<b>5 945</b>	<b>5 921</b>	<b>5 987</b>	<b>6 472</b>	<b>7 653</b>	<b>8 319</b>	<b>6 912</b>
<i>Dotation de fonctionnement</i>	1 388	1 279	1 152	1 090	1 073	1 092	1 119	1 141	1 153	1 196	1 211	1 219	1 204
<i>Impositions directes (c/7311)</i>	2 191	2 317	2 291	2 301	2 348	2 382	2 427	2 567	2 655	2 865	3 186	3 137	3 136
<i>Autres recettes fiscales (c/73211 à 7381/7482 à 7488)</i>	1 833	1 750	1 722	1 708	1 726	1 726	1 515	1 401	1 475	1 637	1 456	1 465	1 399
<i>Autres recettes de fonctionnement (C/13/70/744 à 7478/ 75/76/77)</i>	753	764	712	669	639	641	884	812	704	774	1 051	1 057	664
<i>Produits exceptionnels/Excédent antérieur</i>			67	58					0		724	1 192	502
<i>Amortissements / Opérations d'ordre (C042)</i>											25	249	7
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>5 017</b>	<b>4 961</b>	<b>5 070</b>	<b>5 166</b>	<b>4 959</b>	<b>5 247</b>	<b>5 136</b>	<b>4 725</b>	<b>5 095</b>	<b>5 392</b>	<b>5 977</b>	<b>6 677</b>	<b>6 518</b>
<i>Charges de personnel et frais assimilés (c/012)</i>	3 172	3 225	3 278	3 417	3 372	3 387	3 192	3 094	3 235	3 451	3 576	3 768	3 850
<i>Transferts versés (c/014+ 6553 à 658)</i>	446	481	483	389	379	398	380	372	390	419	476	536	606
<i>Autres dépenses de gestion (c/651 à 6542/6615/6616/67)</i>	1 399	1 255	1 309	1 360	1 208	1 462	1 564	1 259	1 470	1 522	1 643	1 815	1 712
<i>Amortissements / Opérations d'ordre (C042)</i>											282	558	350
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 148</b>	<b>1 149</b>	<b>874</b>	<b>660</b>	<b>827</b>	<b>594</b>	<b>809</b>	<b>1 196</b>	<b>892</b>	<b>1 080</b>	<b>1 676</b>	<b>1 642</b>	<b>394</b>
<i>Intérêt de la dette (c/66)</i>	118	106	70	73	67	63	72	78	75	101	191	218	252
<b>Autofinancement</b>	<b>1 030</b>	<b>1 043</b>	<b>804</b>	<b>587</b>	<b>760</b>	<b>531</b>	<b>737</b>	<b>1 118</b>	<b>817</b>	<b>979</b>	<b>1 485</b>	<b>1 424</b>	<b>142</b>

## A - Evolution des recettes courantes de fonctionnement

---

### Dotations de fonctionnement - Dotations et participations (chapitre 74)

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est le principal concours financier à destination des collectivités et de leurs établissements publics de coopération. La DGF a été instituée en 1979. Cette dotation correspond à un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État versé aux collectivités locales et à leurs établissements de coopération.

La DGF a subi au niveau national de nombreuses évolutions ces dernières années. Depuis 2011, la DGF n'est plus indexée sur l'inflation et, depuis 2017, elle est le principal concours financier de l'État impacté par la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). De 2014 à 2018, la DGF a diminué de 13,14 Md€.

La DGF représente 55% des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Depuis la fin du plan de contribution au redressement des finances publiques (plan de CRFP, dernière année en 2017), la DGF nationale stagne globalement. Néanmoins, le PLF est à regarder attentivement chaque année car l'impact peut être significatif au niveau de la somme allouée chaque année à la collectivité.

L'un des critères pour l'attribution est la population de la ville. La population utilisée pour la répartition des dotations est la « population DGF ». Elle est égale à la population légale (ou population Insee) majorée d'un habitant fictif par résidence secondaire et d'un habitant fictif par place d'accueil des gens du voyage (2 en cas d'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine /Dotation de Solidarité Rurale).

Compte tenu du gel de la DGF prévue dans la Loi de Finances 2026, de la baisse de population DGF de la Ville d'Argenton prévue par l'INSEE, la prévision pour la Ville d'Argenton sur Creuse pour 2026 est fixée à 700 000 €.

En raison de la baisse de la population DGF, la Dotation de Solidarité Rurale est fixée à 470 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation reste égale.

### Impositions directes et autres recettes fiscales - Impôts et taxes (chapitre 73)

Comme indiqué ci-dessus, afin de préserver au mieux les ménages, il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale.

Compte tenu des prévisions de la loi de finances et de la progressivité de l'impact de la révision des bases locatives, les montants de **fiscalité directe locale** sont inscrits à l'identique des notifications 2025 soit 3 136 K€.

Le **FNGIR** quant à lui n'opère pas de modification pour 2026.

Concernant les reversements de fiscalité de l'EPCI au profit de ses communes membres, **l'allocation de compensation** qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la FPU et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres, est estimé pour 2026, à un montant égal à 2025, à hauteur de 977 000 €. En effet, « il ne sera proposé aucune modification des montants de l'allocation de compensation versée aux communes hormis celle décidée lors de la dernière CLECT » (cf ROB 2026 CDC).

L'allocation de compensation est toutefois toujours susceptible d'être réajustée en cours d'exercice, pour prendre en compte les nouvelles compétences éventuellement transférées à l'EPCI.

Les **droits de mutation** réalisés en 2025 à hauteur de 148 672,00 € sont prudemment ramenés à un niveau moins important, 120 215 €, en raison d'une dynamique immobilière et d'un contexte économique incertains.

Il en est de même pour la **taxe sur l'électricité** qui est fixée à 110 000 €.

Enfin, le montant reversé de **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** varie en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'évolution de la population, de la richesse fiscale de la collectivité et de l'ensemble intercommunal en général. Au vu de la complexité des paramètres de calcul, les sommes sont reconduites, de manière prudentielle, à l'identique de 2025. L'inscription budgétaire est maintenue en dépenses et en recettes à 60 000 €.

En résumé :

<b>BUDGET 2026</b>		
RECETTES		
(Etat des Impôts, dotations et participations)		
	Montant notifié 2025	Inscription BP 2026
Contributions directes sans TH RP	3 127 623	3 136 000
Contributions directes TH Résidences Secondaires	219 758	
Contribution coefficient correcteur	-181 438	
Dotations du Fonds national de péréquation	34 829	34 000
Etat - Compensation exo TF (bâti)		
Etat - Compensation exo TF bâti - locaux industriels	108 708	103 000
Etat - Compensation exo TF (non bâti)		
Etat - Compensation/Contribution Eco Territoriale		
Etat - Compensation exo TH		
DGF	717 063	700 000
DSR	467 417	470 000
Attribution de compensation CDC	978 795	977 000
Dotation de solidarité		0
Versement GIR	3 785	3 700
FPIC - Fds National Péréquation des Ressources intercommunales et communales	37 376	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 513 916</b>	<b>5 423 700</b>
FCTVA		300 000

### Autres recettes de fonctionnement

Cette ligne baisse de manière prudentielle en prenant en compte les éléments suivants :

**Atténuations de charges (chapitre 013) :** Ce chapitre concerne principalement les remboursements de salaires par l'assurance statutaire des agents en congé de longue maladie, longue durée, accident de service et maladie professionnelle. La somme inscrite tient compte du remboursement de salaire de 3 agents titulaires en congé de longue maladie, mais ne prend pas en compte les éventuels remboursements qui pourraient intervenir dans l'année.

**Produits des services et du domaine (chapitre 70) :** Les tarifs communaux ont été augmentés à hauteur de 1,8% pour 2026. Il est prévu le maintien du niveau d'activités des services. Toutefois, de manière prudentielle, les recettes liées aux services à caractère de loisirs incluant la participation de la CAF sont diminuées par rapport au réalisé 2025, de même que les ventes de concessions cimetières. La redevance d'occupation du domaine public reste quasi-étale.

Dans ce chapitre, apparaissent aussi les remboursements de frais de personnel mis à disposition d'autres communes ou organismes. Ils sont ajustés au plus juste compte tenu des conventions établies avec :

- Saint-Marcel pour la navette, la balayeuse et la gestion de son panneau électronique,
- Le Pêchereau pour le panneau électronique,
- Le syndicat des eaux de la Grave pour les chèques déjeuners et le CNAS
- la Communauté de Communes pour les charges d'entretien des bâtiments communautaires (bibliothèque, musées, MSP)
- la Mission Locale Indre Sud

Les remboursements de frais par d'autres redevables plus aléatoires, sont revus à la baisse (frais de gestion pour les services périscolaires etc.)

**Autres participations d'Etat et organismes divers (chapitre 74 - article 744 à 7478) :**

La participation de l'Etat pour le poste de conseiller numérique France Services est inscrite pour 55 000 € pour 2026 auxquels s'ajoutent les remboursements des communes partenaires pour la prestation d'accueil de loisirs.

Ces articles prennent en compte également et entre autres, la participation de l'Etat pour la gestion des titres biométriques, COMEDEC (COMMunication Electronique des Données de l'Etat Civil), les participations des communes pour les ULIS, le RASED.

**Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Les revenus des immeubles sont revus à la baisse par rapport au réalisé 2025 pour tenir compte :

- des conventions d'occupation en cours (SESSAD, Cagette et Fourchette, AIDAPHI, Camping)
- de la perte du loyer du Syndicat des eaux (2ème étage de la mairie) à compter de septembre 2026,
- de la perte du loyer de l'atelier Vélo
- de la perte du loyer de l'Oreille d'Orme suite à la vente du bâtiment,
- de la perte du loyer de l'Eden Palace (cinéma rue Barbès) en raison de difficultés conjoncturelles auxquelles il fait face

Les autres produits divers de gestion courante correspondent au remboursement de la part des chèques déjeuners par les agents et des produits exceptionnels.

## B - Evolution des dépenses de fonctionnement

---

### Les dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 12)

Estimées à hauteur de 3 768 K€ au titre du compte administratif 2025 prévisionnel, les dépenses de personnel sont réajustées à hauteur de 3 850 K€ en 2026 soit 2,2%.

Les principaux facteurs contribuant à cette dynamique sont :

#### D'ordre contextuel suite aux annonces des PLF et PLF de la sécurité sociale

- L'augmentation de la cotisation retraite de 3 % pour la CNRACL (cf encart)
- La hausse des cotisations IRCANTEC
- Le déplafonné du taux de cotisation à l'assurance vieillesse
- La hausse du SMIC et par conséquent de l'indemnité différentielle versée aux fonctionnaires dont le traitement n'atteint pas ce minimum

#### D'ordre interne à la collectivité :

- Le glissement « vieillissement-technicité » annuel, (avancements d'échelon, avancements de grade et promotion interne)
- La double dépense des agents déjà remplacés avant leur départ en retraite ou en congé de maladie ou maternité – la collectivité n'assurant pas la maladie ordinaire et la maternité et ayant une franchise sur les CLM CLD, MP, AS))
- La provision annuelle des remplacements maladies
- L'impact en année pleine de la hausse de la participation employeur aux chèques déjeuners décidée en 2025 (50% de la valeur faciale réévaluée à 60% au 1er juillet 2025)
- Le relèvement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 des montants de la participation employeur aux contrats groupe Santé (53 agents concernés) à 15 €, 25€ ou 35€. Cette modulation de la participation de la collectivité dépend du niveau de rémunération de l'agent. Elle est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et est estimée à environ 3000 €.

*Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2025 prévoit une augmentation de 3 points par an du taux de cotisation CNRACL de 2025 à 2027 :*

- ✓ **34,65% en 2025** (base 31,65% en 2024)
- ✓ 37,65% en 2026
- ✓ 40,65% en 2027

En termes de perspectives, concernant les agents contractuels, cette année encore, la collectivité aura recours à des renforts au service technique (deux renforts en espaces verts, un renfort en voirie et un renfort en propreté urbaine, du 01 avril au 31 juillet, ainsi que 2 renforts saisonniers sur juillet et 2 renforts saisonniers sur août) et à des contrats d'engagement éducatif à l'accueil de loisirs.

Un départ à la retraite en fin d'année d'un agent polyvalent de ménage et garderie, un congé maternité, un départ en retraite fin août, un départ en retraite début octobre. Ces agents actuellement en congé de maladie sont déjà remplacés n'impactant pas davantage la masse salariale en 2026.

### **Transferts versés**

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** – Le montant prélevé chaque année au titre du FPIC variant en fonction de plusieurs facteurs (notamment l'évolution de la population, de la richesse fiscale de la collectivité et de l'ensemble intercommunal en général), l'inscription budgétaire est maintenue en dépenses à 60 000 € (identiques en recettes)

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** : Le chapitre 65 connaît une augmentation de près de 45 000 € soit de 7,1 % par rapport au réalisé 2025 pour tenir compte principalement de :

- La hausse de la contribution de la commune au fonctionnement du SDIS de l'Indre (+ 5,7%),
- L'enveloppe pour les subventions aux associations reconduite sur la base du prévisionnel 2025 à laquelle est ajoutée l'enveloppe destinée aux associations porteuses de projet dans le cadre du CTAI (180 000 € budgétés pour 173 519 € réalisés)
- La subvention d'équilibre pour le budget annexe des Grouailles
- Une provision pour admissions en non-valeur de 4 000 €
- Une hausse de la subvention versée au CCAS pour assurer le remplacement de l'agent en congé formation et les actions menées dans le cadre du CTAI (en partie prise en charge par la subvention versée par l'Etat, à hauteur de 2 700 €)

### **Autres dépenses de gestion**

Globalement, elles baissent de 5,3% en raison des éléments suivants :

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** : Les charges à caractère général sont ajustées pour tenir compte principalement des coûts de fonctionnement réalisés en 2025 sur les différents articles concernés, directement ou indirectement (énergie, eau, carburant, prestation de service, transports collectifs, alimentation, fournitures scolaires...). Les dépenses sur l'ensemble du chapitre baissent globalement pour passer de 1 648 278 € réalisés en 2025 à 1 566 000 € prévisionnels pour 2026 soit une baisse de 4,97 %, due à des dépenses exceptionnelles non renouvelées suite aux intempéries de grêle par exemple, ou des charges ponctuelles d'honoraires ou d'études.

Il est noté tout de même l'augmentation de la ligne Autres primes d'assurance pour l'assurance « Dommages aux biens » qui augmentent pour tenir compte de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles.

**Intérêts de la dette (chapitre 66) :**

Le chapitre 66 connaît une augmentation de l'ordre de 14,73 % en raison de l'augmentation des intérêts d'emprunt pour 2026 estimés 230 000 € et des provisions pour les intérêts courus non échus et la ligne de trésorerie.

## 2 - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## Les reports 2025 sur l'exercice 2026

REPORTS 2025			
	Dépenses	Recettes	
OPAH RU	44 394 €		
Etude des seuils	220 572 €	127 750 €	Subventions
Aménagement quartier Merle Blanc		32 262 €	Subventions
Eclairage public 2025	18 829 €	100 000 €	Emprunt
Bâtiments 2025	178 064 €	21 100 €	Subventions
		40 000 €	Emprunt
Equipements sportifs et culturels 2024	45 290 €	13 000 €	Subvention
Ecoles 2024	6 901 €	50 000 €	Emprunt
Ecoles 2025	140 895 €	48 000 €	Subventions
		30 000 €	Emprunt
Route des Narrons	1 385 168 €	1 600 000 €	Emprunt
Matériel administratif 2024	1 472 €		
Matériel administratif 2025	46 566 €		
Matériel technique 2025	113 046 €		
CTM	100 019 €	375 709 €	Subventions
Etude réseau eaux pluviales	149 915 €	80 000 €	Subventions
Rue Gambetta	25 000 €	400 544 €	Subventions
Badminton	2 580 321 €	1 378 000 €	Subventions
		710 500 €	Emprunt
Complexe Florence Arthaud	487 924 €	426 000 €	Emprunt
		30 000 €	Subventions
Voirie 2025	302 315 €	33 300 €	Subventions
		300 000 €	Emprunt
Fresque square Charles de Gaulle	11 000 €		
Cimetière	21 577 €		
Mise en valeur de la façade du Lycée Rollinat	101 275 €	71 000 €	Subventions
Aménagement pôle sportif des Marais	150 393 €		
<b>Total</b>	<b>6 130 936 €</b>	<b>5 867 165 €</b>	

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026				
	Dépenses		Recettes	
OPERATIONS	Nouvelles dépenses TTC		Nouvelles recettes	
Matériel administratif 2026		20 000 €		
Matériel technique 2026		80 000 €		
CTM		26 000 €		
Aménagement pôle sportif des Marais		22 000 €		
Equipements sportifs et culturels 2026		25 000 €		
Agrès salle spécialisée Rollinat		25 000 €	Subvention (CRST tribunes 2025)	14 000 €
Bâtiments 2026		17 501 €		
			Subvention (CRST salle de danse)	5 000 €
Investissements écoles 2026		24 000 €		
Toiture Paul Bert - phase 3		24 000 €	Subvention (DETR 2026)	8 000 €
Voirie 2026		57 000 €		
Aménagement doux GrandFontgilbert		14 000 €		
Parc mairie		15 000 €		
Chemin du Bridonnet		28 000 €		
Eclairage public 2026		35 000 €		
Programme G4 2026		35 000 €	Subvention (CRST EP 2025)	30 000 €
<b>Ss-total Dépenses</b>		<b>306 501 €</b>	<b>Ss-total Recettes</b>	<b>57 000 €</b>
Déficit d'investissement compte de résultat 2025		658 711 €	FCTVA	300 000 €
Montants des amortissements		7 500 €	Virement de la section de fonctionnement	152 000 €
Remboursement de capital		780 000 €	Amortissements	350 000 €
Dépenses nouvelles		306 501 €	Affectation	922 483 €
Reports		6 130 936 €	Subventions reportées	2 610 665 €
			Emprunt reporté	3 256 500 €
			Emprunt 2026 à voter	235 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 883 648 €</b>		<b>7 883 648 €</b>

## A - Les dépenses d'investissement

---

Les dépenses d'investissement sont constituées en grande partie, par le report des écritures des exercices antérieurs pour les opérations non encore achevées à hauteur de 6 130 936 € (tableau page 18)

S'y ajoutent les dépenses des opérations courantes annuelles à hauteur de 306 301 € dont le détail figure sur le tableau page 16 et qui sont les suivantes :

- L'opération matériel technique 2026 qui est abondée à hauteur de 80 000 €.
- L'opération matériel administratif abondée de 20 000 €
- L'opération CTM abondée à hauteur de 26 000 € pour l'aménagement et la sécurisation du parking agents avec barrière et clôture
- L'opération éclairage public abondée à hauteur de 35 000 € pour le programme investissements 2026 dans le cadre du contrat qui lie la collectivité à l'entreprise Spie et qui vise les économies d'énergie.
- L'opération investissements dans les écoles abondée de 24 000 € pour la réfection et l'isolation de la toiture de l'école Paul Bert tranche 3.
- L'opération équipements sportifs et culturels abondée à hauteur de 25 000 € pour l'achat d'agrès au gymnase Rollinat – salle spécialisée.
- L'opération « Bâtiments 2026 » pour provision estimée à 17 501 €.
- L'opération Aménagement du pôle sportif des Marais abondée de 22 000 € pour les toilettes du tir à l'arc suite à la consultation des entreprises
- Enfin l'opération voirie à 57 000 € pour la VC 39 (perpendiculaire au chemin de Bridonnet), l'aménagement du Grand Fontgilbert et le fond du parc de la mairie

Toutes ces dépenses d'investissement sont financées par diverses subventions (DETR, CRST, FAR...), le FCTVA, l'emprunt, le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements

## **B - Les recettes d'investissement**

---

### **Les reports**

Les recettes d'investissement sont constituées en partie par le report des écritures des exercices antérieurs pour les opérations non encore achevées à hauteur de 5 867 165 € (tableau page 18) pour les opérations dont les subventions notamment n'interviennent qu'en fin de réalisation.

### **Le FCTVA**

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La dotation perçue en 2026 est calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2025, sur la base de 16,404% des dépenses d'investissement réalisées.

La recette liée est estimée à environ 300 000 € pour 2026 sur les dépenses effectuées en 2025.

### **Les subventions**

Dans le cadre des opérations d'investissement prévues à ce jour et réalisées en 2025, les financements cumulés de l'Etat, l'Europe, le Département et la Région sont valorisés prudemment à hauteur de 57 000 €.

### **L'emprunt d'équilibre**

Aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat.

Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2026, il convient de prendre en compte une partie de l'emprunt reporté (voté mais non réalisé en 2025) et d'inscrire le nouvel emprunt pour les dépenses nouvelles 2026 pour un montant de 235 000 €. Le total à mobiliser pour 2026 est donc de 3 491 500 €.

## C - La structure de la dette

L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors annuité de la dette. L'annuité de la dette correspond à la somme des intérêts et du capital remboursé sur l'exercice comptable. L'épargne nette disponible correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de capital, à laquelle on ajoute le FCTVA.

Une épargne maîtrisée doit être supérieure ou égale à zéro €, afin qu'il ne soit pas nécessaire d'emprunter pour rembourser la dette, et ainsi rester dans un cercle vertueux. L'épargne nette disponible représente également la capacité d'autofinancement.

<b>Dettes au 1er janvier</b>			<b>Annuité de la dette (intérêts + capital)</b>				
	<b>Principal</b>	<b>Grouilles</b>	<b>Total</b>		<b>Principal</b>	<b>Grouilles</b>	<b>Total</b>
2026	9 705 475 €	639 034 €	10 344 509 €	2026	1 005 659 €	44 993 €	1 050 652 €
2027	8 927 853 €	605 569 €	9 533 422 €	2027	975 297 €	44 993 €	1 020 290 €
2028	8 162 598 €	571 483 €	8 734 081 €	2028	914 468 €	44 993 €	959 461 €
2029	7 441 421 €	536 766 €	7 978 187 €	2029	883 829 €	44 993 €	928 822 €
2030	6 736 057 €	501 405 €	7 237 462 €	2030	875 189 €	44 993 €	920 182 €
2031	6 024 770 €	465 390 €	6 490 160 €	2031	837 555 €	44 993 €	882 548 €
2032	5 336 520 €	428 707 €	5 765 227 €	2032	788 866 €	44 993 €	833 859 €
2033	4 682 736 €	391 344 €	5 074 080 €	2033	748 173 €	44 993 €	793 166 €
2034	4 055 813 €	353 290 €	4 409 103 €	2034	738 671 €	44 993 €	783 664 €
2035	3 424 735 €	314 530 €	3 739 265 €	2035	654 297 €	44 993 €	699 290 €
2036	2 864 434 €	275 052 €	3 139 486 €	2036	522 111 €	44 993 €	567 104 €
2037	2 424 175 €	234 843 €	2 659 018 €	2037	434 621 €	44 993 €	479 614 €
2038	2 060 451 €	193 888 €	2 254 339 €	2038	425 119 €	44 993 €	470 112 €
2039	1 695 785 €	152 175 €	1 847 960 €	2039	391 524 €	44 993 €	436 517 €
2040	1 354 299 €	109 690 €	1 463 989 €	2040	349 292 €	44 993 €	394 285 €
2041	1 045 152 €	66 417 €	1 111 569 €	2041	315 675 €	44 993 €	360 668 €
2042	760 000 €	22 342 €	782 342 €	2042	301 013 €	22 496 €	323 509 €
2043	480 000 €		480 000 €	2043	276 511 €		276 511 €
2044	215 000 €		215 000 €	2044	148 811 €		148 811 €
2045	70 000 €		70 000 €	2045	71 073 €		71 073 €
2046			0 €	2046			0 €
2047			0 €	2047			0 €

### III - Les budgets annexes – synthèse et perspectives

	CA 2020					CA 2021					CA 2022					CA 2023					CA 2024				CA 2025			
	Principal	Loc immo	MSP	Grouailles	Total consolidé	Principal	Loc immo	MSP	Grouailles	Total consolidé	Principal	Loc immo	MSP	Grouailles	Total consolidé	Principal	Loc immo	MSP	Grouailles	Total consolidé	Principal	MSP	Grouailles	Total consolidé	Principal	Grouailles	Total consolidé	
	<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	5 945	5	120	0	6 070	5 921	9	132	0	6 062	5 987	9	136	122	6 254	6 472	9	139	30	6 650	7 653	200	30	7 883	8 319	49	8 368
<i>Dotation de fonctionnement</i>	1 119	0	0	0	1 119	1 141	0	0	0	1 141	1 153	0	0	0	1 153	1 196	0	0	0	1 196	1 211	0	0	1 211	1 219	0	1 219	
<i>Impositions directes (c/73111)</i>	2 427	0	0	0	2 427	2 567	0	0	0	2 567	2 655	0	0	0	2 655	2 866	0	0	0	2 866	3 186	0	0	3 186	3 137	0	3 137	
<i>Autres recettes fiscales</i>	1 515	0	0	0	1 515	1 401	0	0	0	1 401	1 475	0	0	0	1 475	1 637	0	0	0	1 637	1 456	0	0	1 456	1 465	0	1 465	
<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	662	5	120	0	787	812	9	132	0	953	704	9	136	42	891	773	9	139	0	921	1 051	200	0	1 251	1 057	19	1 076	
<i>Produits exceptionnels/Excédent antérieur</i>	222				222	0				0	0			80	80	0			30	30	749		30	779	1 192	30	1 222	
<i>Amortissements / Opérations d'ordre</i>																											249	
<b>Dépenses de gestion</b>	5 136	0	48	0	5 184	4 725	4	68	0	4 797	5 095	5	57	5	5 162	5 392	6	60	0	5 458	5 977	65	0	6 042	6 677	0	6 677	
<i>Frais de personnel (c012)</i>	3 192	0	15	0	3 207	3 094	0	15	0	3 109	3 235	0	15	0	3 250	3 451	0	19	0	3 470	3 576	21	0	3 597	3 768	0	3 768	
<i>Transferts versés (c014+65)</i>	380	0	0	0	380	372	0	0	0	372	390	0	0	0	390	419	0	0	0	419	476	0	0	476	536	0	536	
<i>Autres dépenses de gestion+ amortissements</i>	1 564	0	33	0	1 597	1 259	4	53	0	1 316	1 470	5	42	5	1 522	1 522	6	41	0	1 569	1 925	44	0	1 969	1 815	0	1 815	
<i>Amortissements / Opérations d'ordre</i>																											558	
<b>Epargne de gestion</b>	809	5	72	0	886	1 196	5	64	0	1 265	892	4	79	117	1 092	1 080	3	79	30	1 192	1 676	135	30	1 841	1 642	49	1 691	
<i>Intérêt de la dette</i>	72	2	17	16	107	78	3	15	14	110	75	3	14	14	106	93	2	14	13	122	191	37	13	241	218	12	230	





Concernant le budget annexe des Grouailles, pour rappel, il est prévu le versement depuis le budget principal d'une subvention d'équilibre annuelle de 30 000 € pendant 20 ans afin d'absorber de manière progressive le déficit du budget annexe. Celle-ci apparaît sur la ligne « autres recettes de fonctionnement ». Des ventes de terrains seront prévues pour le budget primitif 2026 qui sera voté en mars. On enregistre une vente en 2025.

Seul budget annexe de la commune, le budget « Lotissement des Grouailles » sera présenté au vote en mars 2026 tenant compte des résultats du compte administratif 2025.

## Synthèse globale de la dette et des financements – tous budgets

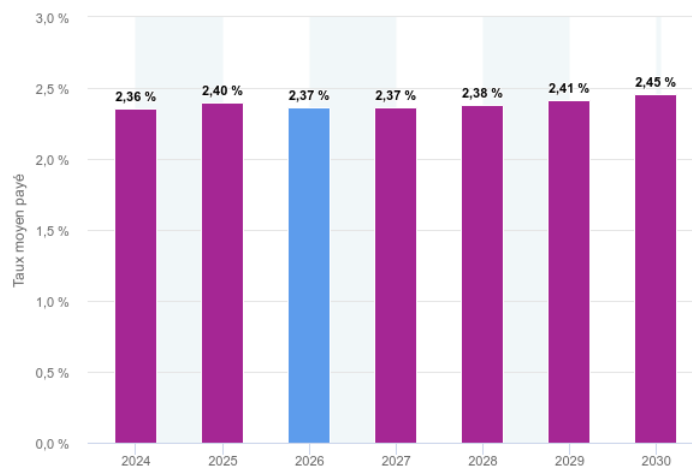
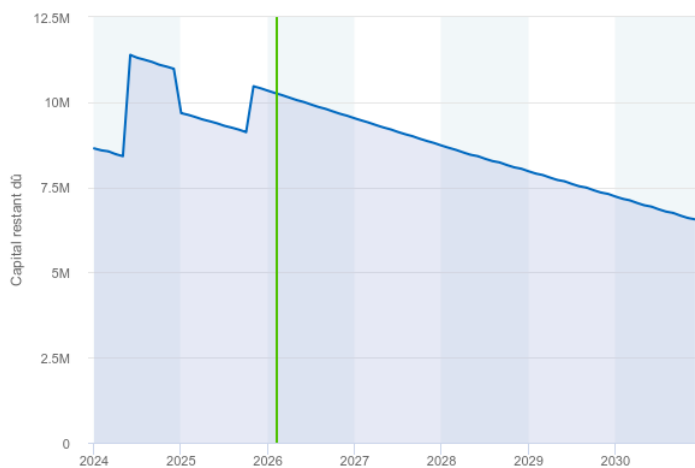
### Synthèse consolidée tous budgets

En date du 05/02/2026

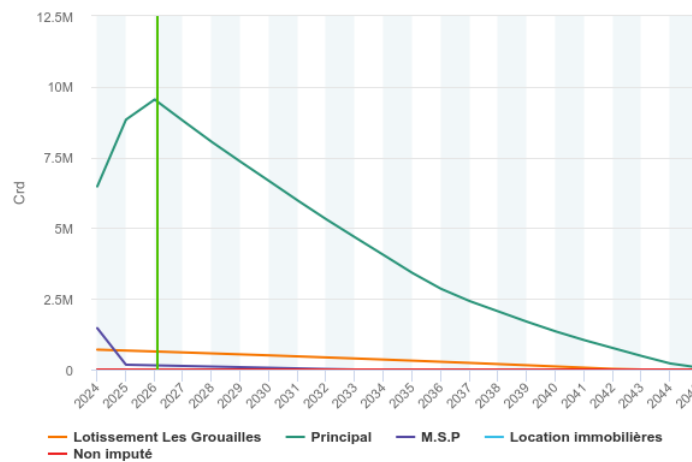
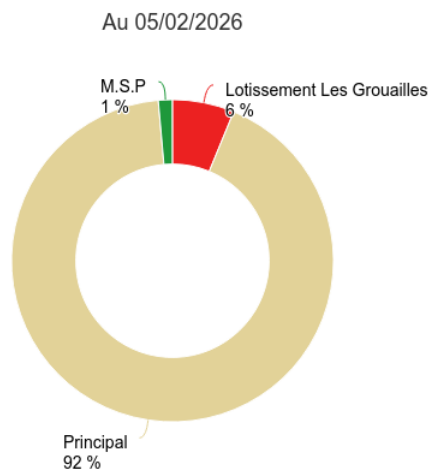
 <p>Notionnel</p>	Nombre de financements	18	<b>10 264 248€</b> <b>CRD</b> (au 05/02/2026)
	Durée de vie résiduelle	19 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	14 ans et 9 mois	
 <p>Risque</p>	Taux fixe (part de l'encours)	84,93%	<b>2,37%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2026)
	Taux variable (part de l'encours)	15,07%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 <p>Annuités</p>	Capital	811 K€	<b>1 049 328€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	238 K€	
	ICNE au 31/12/2026	26 K€	
 <p>Marché</p>	€STR	1,93% <span style="color: red;">↗</span> (1,92% au 01/01/2026)	<b>2,47%</b> <b>Taux fixe 15 ans</b> <span style="color: green;">↘</span> (2,54% au 01/01/2026)
	Taux fixe 10 ans	2,41% <span style="color: green;">↘</span> (2,48% au 01/01/2026)	
	Taux fixe 20 ans	2,49% <span style="color: green;">↘</span> (2,55% au 01/01/2026)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

## EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

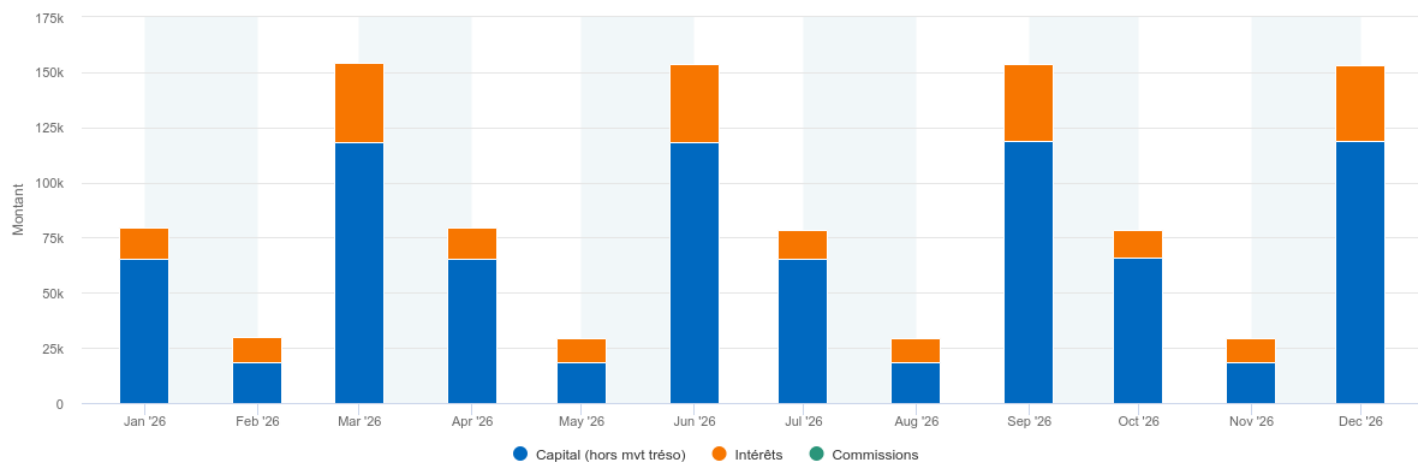


## REPARTITION PAR BUDGET



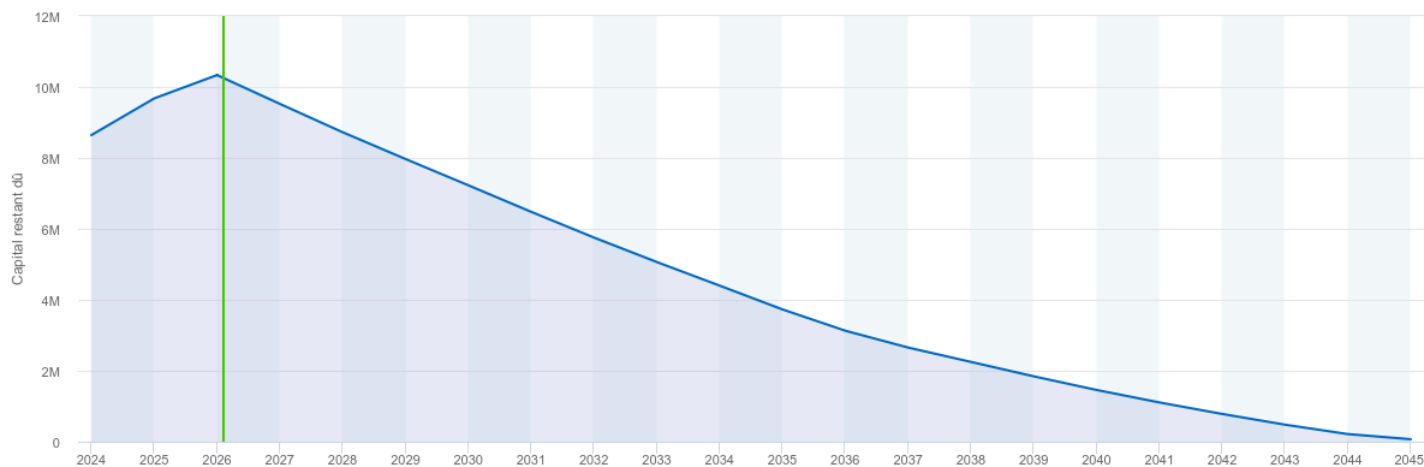
Budget	Date d'échéance	Intérêts de l'exercice	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux moyen (Ex/360)	Poids
Lotissement Les Grouailles	02/06/2042	11 528,21€	639 034,82€	1	8,62	16,33	1,84%	6,23%
M.S.P	30/07/2032	1 973,94€	143 648,49€	1	3,41	6,48	1,40%	1,40%
Principal	25/10/2045	224 735,70€	9 481 564,42€	17	7,51	19,73	2,42%	92,37%

## SUIVI BUDGETAIRE



Période	CRD initial	Echéance					
		Mobilisation / tirage	Capital	Intérêt	Intérêt hors RAT	Frais et commissions	Total
01/2026	10 344 511,97€		65 264,24€	14 407,13€	14 407,13€	0,00€	79 671,37€
02/2026	10 279 247,73€		18 662,57€	11 067,21€	11 067,21€	0,00€	29 729,78€
03/2026	10 260 585,16€		118 156,47€	36 259,47€	36 259,47€	0,00€	154 415,94€
04/2026	10 142 428,69€		65 475,17€	13 904,53€	13 904,53€	0,00€	79 379,70€
05/2026	10 076 953,52€		18 683,29€	10 900,04€	10 900,04€	0,00€	29 583,33€
06/2026	10 058 270,23€		118 414,35€	35 570,37€	35 570,37€	0,00€	153 984,72€
07/2026	9 939 855,88€		65 624,22€	13 051,40€	13 051,40€	0,00€	78 675,62€
08/2026	9 874 231,66€		18 704,05€	10 732,88€	10 732,88€	0,00€	29 436,93€
09/2026	9 855 527,61€		118 673,38€	34 827,95€	34 827,95€	0,00€	153 501,33€
10/2026	9 736 854,23€		65 774,64€	12 885,63€	12 885,63€	0,00€	78 660,27€
11/2026	9 671 079,59€		18 725,02€	10 565,44€	10 565,44€	0,00€	29 290,46€
12/2026	9 652 354,57€		118 932,68€	34 065,80€	34 065,80€	0,00€	152 998,48€

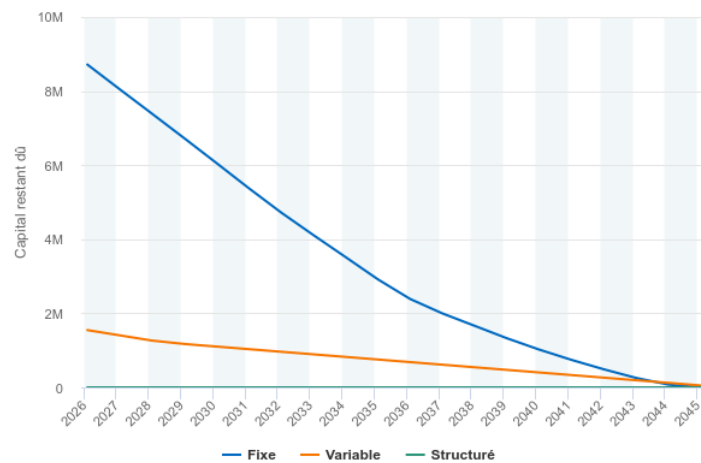
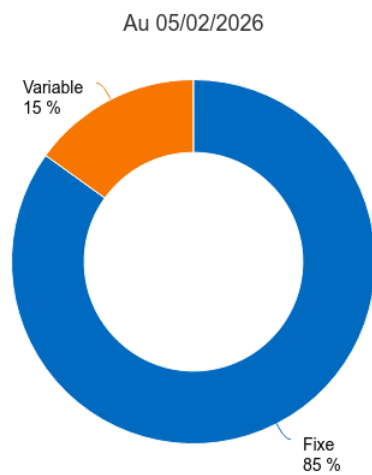
## PROFIL D'EXTINCTION



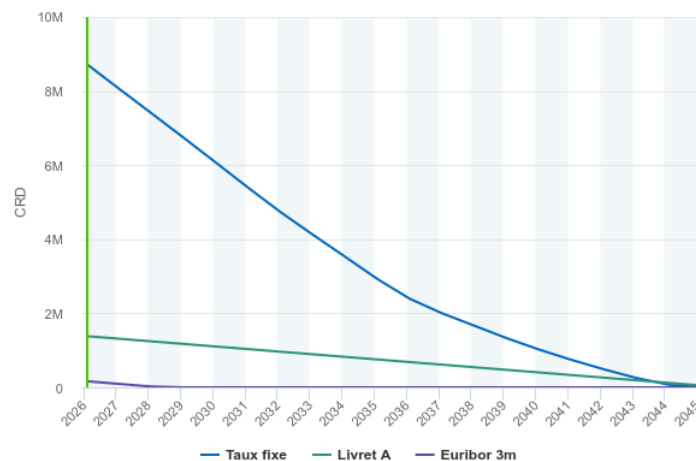
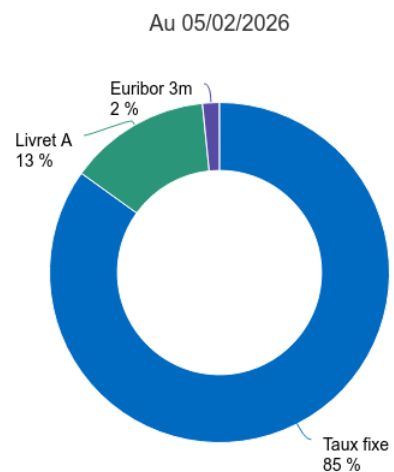
Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2025	10 344 511,97€		
31/12/2026	9 533 421,89€	-7,84%	-811 090,08€
31/12/2027	8 734 084,95€	-15,57%	-1 610 427,02€
31/12/2028	7 978 189,32€	-22,88%	-2 366 322,65€
31/12/2029	7 237 464,34€	-30,04%	-3 107 047,63€
31/12/2030	6 490 162,34€	-37,26%	-3 854 349,63€
31/12/2031	5 765 227,70€	-44,27%	-4 579 284,27€
31/12/2032	5 074 080,85€	-50,95%	-5 270 431,12€

31/12/2033	4 409 103,23€	-57,38%	-5 935 408,74€
31/12/2034	3 739 265,88€	-63,85%	-6 605 246,09€
31/12/2035	3 139 486,38€	-69,65%	-7 205 025,59€
31/12/2036	2 659 017,90€	-74,30%	-7 685 494,07€
31/12/2037	2 254 340,15€	-78,21%	-8 090 171,82€

## REPARTITION PAR RISQUE

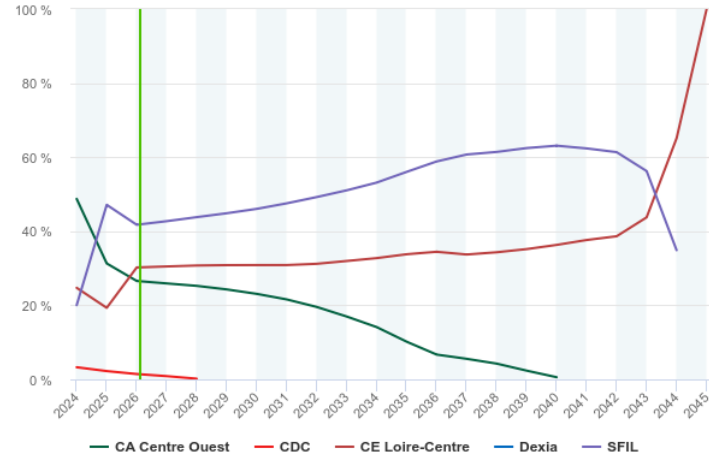
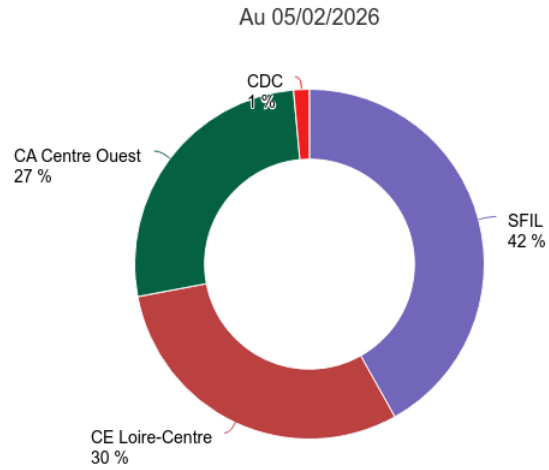






Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2026
Fixe	8 717 355,45€	84,93%	14	2,35%	200 046,15€	18 ans 3 mois et 6 jours	8 110 302,13€
Variable	1 546 892,28€	15,07%	3	2,49%	38 191,70€	19 ans 8 mois et 6 jours	1 423 119,76€



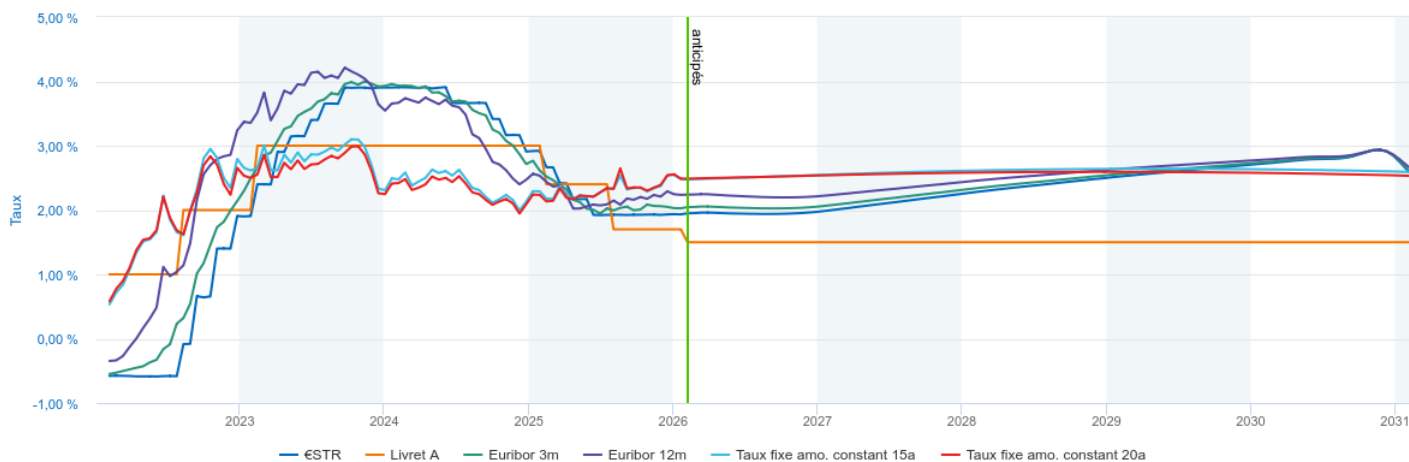
Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	14	8 717 355,45€	84,93%
Livret A	1	1 382 500,00€	13,47%
Euribor 3m	2	164 392,28€	1,60%

## REPARTITION PAR PRETEUR



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		4 300 010,41€	4	41,89%
Caisse d'Epargne Loire-Centre		3 092 549,81€	5	30,13%
Crédit Agricole Centre Ouest		2 721 687,68€	8	26,52%
Caisse des Dépôts et Consignations		149 999,83€	1	1,46%

## SYNTHESE DES MARCHES



## VOTRE PORTEFEUILLE

Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Prochaine échéance		Date de fin	Objet
						Taux	Taux moyen de l'année		
1106003	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	296 330,19€	Taux fixe à 0,98%	Principal (100,00 %)	0,98%	0,99%	25/06/2031	Investissement 2011
1233961	Emprunt bancaire	CDC	149 999,83€	Euribor 3m + 2,40%	Principal (100,00 %)	4,46%	4,50%	01/03/2028	Travaux d'Investissement 2012
1274486-01	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	13 727,83€	Taux fixe à 4,30%	Principal (100,00 %)	4,30%	4,30%	05/10/2026	Création complexe sportif
1607008	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	624 360,63€	Taux fixe à 1,20%	Principal (100,00 %)	1,20%	1,22%	14/10/2036	Investissement 2016
1704002	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	639 034,82€	Taux fixe à 1,84%	Lotissement Les Grouailles (100,00 %)	1,84%	1,84%	02/06/2042	Travaux lotissement Les Grouailles

9207532	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	150 324,17€	Taux fixe à 1,43%	Principal (100,00 %)	1,43%	1,43%	07/05/2039	Investissement immobilier
00084300318	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	257 955,12€	Taux fixe à 1,40%	M.S.P (55,69 %), Principal (44,31 %)	1,40%	1,40%	30/07/2032	Réalisation d'une maison de santé
10000018726	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	14 392,45€	Euribor 3m + 2,00%, flooré à 0,00%	Principal (100,00 %)	4,06%	4,04%	28/11/2028	Travaux à la Résidence Séniors
10000130001	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	430 338,09€	Taux fixe à 1,59%	Principal (100,00 %)	1,59%	1,59%	15/03/2036	Investissement 2015
10000564239	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	432 596,47€	Taux fixe à 1,44%	Principal (100,00 %)	1,44%	1,44%	30/04/2039	Investissement 2019
10000725277	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	230 119,00€	Taux fixe à 0,94%	Principal (100,00 %)	0,94%	0,94%	30/04/2040	Travaux 2020
10000750465	Emprunt bancaire	CA Centre Ouest	1 342 558,72€	Taux fixe à 1,20%	Principal (100,00 %)	1,20%	1,20%	30/06/2035	Réaménagement de 10 emprunts Crédit agricole
10001555623	Ligne de trésorerie	CA Centre Ouest	0,00€		Principal (100,00 %)			31/03/2026	Besoin ponctuel Tréso 2025
H2903646	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	1 382 500,00€	Livret A + 0,70%	Principal (100,00 %)	2,40%	2,29%	25/10/2045	Investissement 2025
MON534843EUR	Emprunt bancaire	SFIL	177 840,50€	Taux fixe à 0,42%	Principal (100,00 %)	0,42%	0,42%	01/01/2036	Financement 2020
MON534856EUR	Emprunt bancaire	SFIL	297 169,91€	Taux fixe à 0,54%	Principal (100,00 %)	0,54%	0,54%	01/01/2041	Financement 2020
MON546466EUR	Emprunt bancaire	SFIL	1 050 000,00€	Taux fixe à 3,90%	Principal (100,00 %)	3,90%	3,90%	01/08/2043	Investissement 2023
MON548911EUR	Emprunt bancaire	SFIL	2 775 000,00€	Taux fixe à 3,63%	Principal (100,00 %)	3,63%	3,63%	01/06/2044	

Sources documentaires

Loi de finances 2026 (Gouv, sénat, AN)

Exfilo

DGCL, Agence France Locale

Caisse d'épargne

Rapport dette et financement Taelys – profil Argenton sur Creuse